

Appel à débat et à manifester
23 octobre à Quimper – 24 octobre à Carhaix

Un statut pour nos langues et nos cultures, un statut pour nos pays

Avec tous les autres territoires français, de métropole et d'outre-mer, nous ne pouvons plus être administrés par un pouvoir central parisien qui décide à notre place de l'organisation de nos territoires et qui défend avant tout ses propres intérêts et impose sa culture uniforme au détriment de la diversité de nos richesses linguistiques et culturelles, de nos histoires et de nos économies.

Nous voulons pouvoir **VIVRE, TRAVAILLER ET DÉCIDER** au pays, dans la Bretagne à cinq départements, de ce qui nous concerne, de notre avenir de peuple et comme citoyens majeurs et responsables

Toutes les propositions pour que la population puisse décider elle-même de son organisation territoriale, pour permettre à nos langues et nos cultures de se développer dans l'éducation, dans les médias, dans la vie publique, ne rencontrent que silence méprisant ou promesses sans lendemain.

Nous dénonçons un pouvoir central arrogant qui va à l'encontre des grands principes démocratiques et des droits de l'homme :

- qui a refusé la consultation démocratique de la population concernée par le découpage territorial ainsi que prévue par la Charte européenne de l'autonomie locale (article 5) que la France a ratifié (1)
- qui ne respecte pas le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ni les droits des minorités linguistiques promulgués par les Conventions internationales des Nations Unies (articles 1er et 27 du Pacte des droits civils et politiques, article 30 de la convention des droits de l'enfant) que le Comité des droits de l'homme lui demande aujourd'hui de ratifier sous peine d'incohérence avec ses déclarations (2)

En nous adressant à nos futurs élus, nous leur demandons s'ils s'engagent à agir :

- **pour la création d'une collectivité territoriale de Bretagne à cinq départements**, condition d'un développement économique, social, culturel et environnemental harmonieux et démocratique,
- **pour que la Bretagne obtienne un statut correspondant à ses spécificités** (à l'instar de la Corse et d'autres collectivités) avec des compétences et des moyens (notamment fiscaux) qui permettent aux Bretonnes et Bretons de décider de leur propre développement économique, social et culturel, dans la coopération avec les autres territoires à tous niveaux en France, en Europe et dans le monde,
- **Pour la co-officialité des langues bretonne et/ou gallo avec le français** en fonction de la demande et des initiatives sociales, manifestant l'égalité des langues dans les domaines publics et privés.
- **Pour le développement renforcé de l'enseignement bilingue**, immersif breton/français ou paritaire, vers un plurilinguisme ouvert à l'international,
- **Pour la généralisation de l'enseignement des langues de Bretagne, de l'histoire et de la culture bretonne**, à tous les niveaux de l'enseignement, général, technique et professionnel,
- **Pour le développement des médias en breton ou gallo**, et la création d'une radio et d'une télévision de plein exercice en breton couvrant les cinq départements bretons.

Pour le développement de la Bretagne, pour l'avenir de nos enfants, pour qu'ils puissent vivre et travailler décemment au pays, nous devons d'abord compter sur nous-mêmes, nous devons pouvoir décider nous-mêmes en Bretagne.

(1) Charte européenne de l'autonomie locale (1985) : « Article 5 – Protection des limites territoriales des collectivités locales : Pour toute modification des limites territoriales locales, les collectivités locales concernées doivent être consultées préalablement, éventuellement par voie de référendum là où la loi le permet ».

(2) Pacte international des droits civils et politiques : « article 27 : Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue. »